

## **BUDGET PRIMITIF 2013 CONSEIL GENERAL DES HAUTES-PYRENEES**

Le vote du budget primitif intervient dans les deux mois après le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 8 février 2013.

Le budget qui vous est présenté s'équilibre à 428 303 553,12 € (réel + ordre). La section de fonctionnement s'élève à 330 022 091,17 € et la section d'investissement à 98 281 461,95 €.

### **PARTIE 1 : PREAMBULE**

#### **A – Eléments de contexte**

L'élaboration du budget 2013 s'est déroulée dans un contexte dominé par :

**- l'incertitude générée par la crise des dettes souveraines,**

Les difficultés de financement que nous connaissons se répercutent automatiquement sur l'investissement local et peuvent être lourdes de conséquences sur l'emploi et la croissance économique. L'investissement public représente 15 % de l'investissement national, et il est réalisé à 71% par le secteur public local (données INSEE 2011).

**- la stagnation de l'activité économique,**

En France, l'activité économique est à l'arrêt en 2012 : le PIB stagne à + 0,0 % de croissance.

Selon les sources, on observerait en 2013, une reprise modeste de la croissance à hauteur de 0,2 à 0,4%, tirée par un très léger rebond de l'investissement des entreprises, ou une stagnation du produit intérieur brut. Cependant, l'ampleur de cette reprise dépendra de l'amélioration du solde du commerce extérieur et de la dissipation des tensions financières.

Par ailleurs, l'inflation serait en léger repli, passant de +2% à +1,7%.

**- et la réduction du déficit public à 3% du PIB en 2013,**

A ce jour, la réduction du déficit public a été confirmée : cette forte réduction (1,5% du PIB) serait obtenue grâce à une maîtrise accrue des dépenses publiques, et grâce à l'association des collectivités locales à l'effort national.

Côté recettes, en ce qui concerne les concours financiers de l'État aux collectivités locales, la mesure la plus importante inscrite dans la loi de finances pour 2013 porte sur la reconduction de la stabilisation des dotations.

Ce gel traduit la nécessaire participation des collectivités locales à l'objectif global de redressement des finances publiques. Les dernières informations à notre disposition laissent à penser que la contribution des collectivités territoriales serait augmentée.

À partir de 2014, les modalités d'association des collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics seront négociées dans le cadre d'un Pacte de Confiance et de Solidarité (article 8 de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2012-2017).

Il est d'ores et déjà prévu que, l'enveloppe des concours financiers de l'État (stabilisée en valeur en 2013) diminue de 750 millions d'euros en 2014 et en 2015.

Les principales dispositions de la loi de finances pour 2013 concernent les différents fonds de péréquation comme :

- le fonds des DMTO des départements : le département des Hautes-Pyrénées conserve, dans le cadre de la réforme fiscale, l'éligibilité au reversement du fonds de péréquation DMTO pour 2013, fonds qui disparaîtra d'ici fin 2015. En effet, un mécanisme de sortie a été mis en place pour la péréquation des DMTO : le département encaissera en 2013 75% du montant de 2012 (soit 3 289 547 €), puis 50% en 2014 et enfin 25% en 2015.
- le fonds de péréquation du produit de la CVAE des départements (613 797 €),
- la reconduction du fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) pour 2013-2015. Contrairement aux années précédentes, la loi de finances pour 2013 prévoit la reconduction du FMDI pour la durée du budget triennal, à savoir de 2013 à 2015,
- enfin, le fonds de soutien aux départements en difficulté pour le financement des missions de solidarité doté au niveau national de 170 M€, traduit la volonté du gouvernement de donner un signe de reconnaissance des difficultés réelles des départements à assurer le financement des allocations de solidarité. La répartition du fonds nous permet de percevoir 792 848 €.

## **B – La situation des Départements**

Les départements sont pointés comme étant le maillon faible des finances des collectivités locales depuis plusieurs années, eu égard au poids des dépenses sociales qui pèsent sur eux et qui explosent, sans qu'ils ne puissent en modifier les critères d'attribution. 60% de leur budget sont consacrés aux dépenses à caractère social.

La difficulté majeure des départements réside dans le fait que, l'Etat ayant gelé les compensations versées, le manque à gagner pesant sur ces collectivités avoisinerait les 6 milliards d'euros en 2012. Ces dernières années, le manque à gagner a été compensé en partie par l'augmentation des droits de mutation. En outre, le ralentissement des ventes dans l'immobilier neuf et ancien depuis avril 2012 commence à se faire sentir, sachant qu'il s'écoule un délai de trois mois entre la signature définitive et la promesse de vente. Chaque département français se retrouve donc face à la nécessité de faire des choix d'économie très importants, afin de palier ce manque de recettes.

Parallèlement, le système de financement des collectivités est en profonde mutation, car il a dû intégrer la réforme de la fiscalité locale issue de la suppression de la Taxe Professionnelle. Avec cette réforme, c'est l'ensemble de l'architecture de la fiscalité locale qui se trouve modifiée. A ce jour, il est difficile d'en mesurer toutes les conséquences, et ses effets sur les recettes fiscales des départements ne pourront être justement appréhendés qu'à moyen terme. Les départements français ont été très pénalisés lors de cette réforme, perdant d'une part le levier fiscal inhérent à la TP et ne disposant plus, d'autre part, que d'un unique levier sur le foncier bâti, alors qu'auparavant ils en disposaient de quatre.

A l'issue de la réforme, les départements perçoivent désormais la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), l'IFER (l'Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux), la DCRTP (la Dotation de Compensation suite à la Réforme de la Taxe Professionnelle) dont ils ne peuvent que constater les montants annoncés et versés, sans même savoir précisément comment sont calculés les dotations correspondantes, et la taxe sur le Foncier Bâti.

Le récent rapport annuel de la Cour des comptes propose un panel de solutions cumulatives afin de résorber les déséquilibres structurels imputables au poids des transferts de compétences aux départements, et d'améliorer leur situation financière.

Côté dépenses :

- renforcer les responsabilités des départements pour les inciter à des efforts d'économies de gestion,
- "éviter les cofinancements d'investissements département-région et introduire un plafond de subventionnement pour les projets d'investissement conduits par d'autres collectivités", "limiter la possibilité pour les départements d'intervenir en complément de l'Etat"...

Côté ressources :

- une péréquation "plus ambitieuse" des droits de mutation (DMTO) et de la CVAE ;
- la mise en place d'un mécanisme de "lissage" sur cinq ans des fluctuations de DMTO ;
- la réaffectation d'une part de la taxe sur le foncier bâti aux départements contre une part des DMTO au bloc communal afin "d'augmenter la part modulable de la fiscalité des départements et stabilisant une plus grande part de leurs ressources."

L'enjeu pour les années à venir reste donc dans notre capacité à contenir nos dépenses de fonctionnement par la mise en œuvre de réformes organisationnelles.

Car l'optimisation des coûts de gestion suppose, tant une planification financière pluriannuelle que la mise en place de nouvelles organisations par la responsabilisation de tous les acteurs qui doivent s'astreindre à une gestion rigoureuse dans l'optique d'une amélioration de l'efficacité de la dépense. Ces efforts concernent également nos principaux partenaires qui doivent contenir leurs dépenses en priorisant leurs actions.

C'est dans ce contexte que le budget 2013 a été élaboré.

## PARTIE 2 : LES LIGNES DIRECTRICES

|              | Budget Primitif 2012 |                    | Budget Total 2012, hors revolving |                    | Prévision de Budget Primitif 2013<br>avec intégration du CA 2012 |                       | Evolution BP Total<br>2012 BP 2013 |               |
|--------------|----------------------|--------------------|-----------------------------------|--------------------|------------------------------------------------------------------|-----------------------|------------------------------------|---------------|
|              | Dépenses             | Recettes           | Dépenses                          | Recettes           | Dépenses                                                         | Recettes              | Dépenses                           | Recettes      |
| Invest Réel  | 53 897 841           | 25 228 431         | 110 727 056                       | 65 527 299         | 84 409 076,71                                                    | 33 711 362,00         | -23,77%                            | -48,55%       |
| Invest Ordre | 7 079 319            | 35 748 729         | 6 978 199                         | 52 177 956         | 13 872 385,24                                                    | 64 570 099,95         | 98,80%                             | 23,75%        |
| Fonct Réel   | 265 896 364          | 294 565 774        | 270 040 466                       | 315 240 223        | 273 729 086,46                                                   | 297 235 350,00        | 1,37%                              | -5,71%        |
| Fonct Ordre  | 35 594 628           | 6 925 218          | 51 862 757                        | 6 663 000          | 56 293 004,71                                                    | 32 786 741,17         | 8,54%                              | 392,07%       |
| <b>Total</b> | <b>362 468 152</b>   | <b>362 468 152</b> | <b>439 608 478</b>                | <b>439 608 478</b> | <b>428 303 553,12</b>                                            | <b>428 303 553,12</b> |                                    | <b>-2,57%</b> |

### Méthode

Il convient d'éviter de comparer directement le BP 2013 avec le BP 2012. En effet, la spécificité de l'élaboration budgétaire 2013 se traduit par la réintégration du résultat de 2012 dans les prévisions. Mieux vaut donc comparer le BP 2013 au total des autorisations de 2012 (BP + BS + DM + déplacements infra chapitre), afin de constater les évolutions à périmètre similaire. Cette nouvelle façon de procéder permet :

- De respecter le principe d'annualité budgétaire tout en réalisant une seule séance CA/BP évitant ainsi la multiplicité des commissions et informations transmises ;
- De prévoir des crédits d'investissement correspondants à la capacité d'exécution budgétaire réelle, en supprimant totalement les reports ;
- D'afficher un emprunt d'équilibre au BP correspondant à notre besoin réel de financement de la section d'investissement ;
- La reprise du résultat de 2012 afin d'équilibrer la section de fonctionnement, et d'adopter le BP 2013 sans augmenter la fiscalité. Dans le cas contraire, la section de fonctionnement présentait un déficit d'environ 3 M€, nécessitant le recours au levier fiscal à hauteur de + 4 à 5%.

### Principales recettes

En fonctionnement, les recettes se composent principalement :

- Du produit de la fiscalité directe et des compensations fiscales pour 107 379 774 €, avec un maintien du taux à 24,69%, une augmentation des bases de 1,8% et la réintégration de 2 155 243 € de bases exonérées, la base totale de foncier bâti s'élève à 272 090 000 € et permet d'équilibrer le budget sans augmenter le taux de la taxe sur le foncier bâti.

## 905-5

- Fiscalité directe : 67 179 021 €
- Produits des compensations pour perte de recettes de fiscalité :
  - Dotation Allocation Compensatrice : 3 619 402 €
  - Produit des IFER : 1 415 075 €
  - Produit de la CVAE : 17 363 128 €
  - DCRTP : 10 176 884 €
  - FNGIR : 7 626 264 €
  
- Des concours financiers de l'État :
  - DGF + DGD : 64 931 690 €, dont :
    - Dotation de compensation de la DGF : gelée soit 15 300 000 € ;
    - Dotation minimale de la DGF : maintien au niveau 2012 soit 8 550 000 €
    - Dotation de garantie de la DGF : 39 256 932 €
  - FMDI : 1 087 000 € maintien jusqu'en 2015
  - Fonds de soutien des dépenses sociales nouvellement créé en 2013 : 792 848 €
  - Péréquation des DMTO : 3 289 547 €
  
- De la fiscalité indirecte :
  - TIPP : 18 400 000 €
  - TSCA : 38 430 100 €
  - Taxe d'Aménagement : 1 500 000 €
  - Taxe sur la consommation finale d'électricité : 2 600 000 €
  - Taxe sur les remontées mécaniques : 780 000 €
  - DMTO : sur cette recette, l'encaissement 2012 a été de 18,2M€. Toutefois, compte tenu de la baisse du marché de l'immobilier et du niveau de recettes constaté durant le dernier semestre 2012, une estimation 2013 à 15M€ semble beaucoup plus prudente.

## 905-6

En investissement, les recettes se composent principalement comme suit :

- FCTVA : 3 600 000 €
- DGE : 1 300 000 €
- Emprunt : 11 000 000 €
- Virement de la section de Fonctionnement : 26 293 004,71 et dotation aux amortissements de 30 M€

Principaux éléments :

La hausse des dépenses de fonctionnement reste très modérée : la croissance des charges salariales de +1,34 % est liée à la hausse réglementaire des cotisations sociales. Par contre, le montant des prestations sociales est attendu à la hausse du fait de la crise. Une assez grande incertitude existe sur l'évolution des recettes de fonctionnement. Cette conjoncture incertaine nous a donc conduits à élaborer un budget avec la plus grande prudence, tout en continuant à soutenir l'investissement local.

La section de fonctionnement évolue de 3 % de 2012 à 2013. Elle évolue de 13 % du CA 2012 au BP 2013.

Le projet de budget 2013 prévoit un volume d'investissement qui reste dynamique, à hauteur de 55,5 M€. Ce programme pluriannuel d'investissement est défini de manière à soutenir le niveau de demande d'investissement de la collectivité, dans un rôle d'appui de l'économie locale.

Au total, la section d'investissement s'élève à 98 281 461,95 €,  
Dont 55,5 M€ de CP au BP 2013, répartis comme suit :

|                                        |         |
|----------------------------------------|---------|
| DRT :                                  | 23,7 M€ |
| DEB :                                  | 8 M€    |
| DDL :                                  | 22 M€   |
| DRAG (mobilier/véhicules/informatique) | 2 M€    |

Avec cette répartition, nous nous rapprochons fortement de l'objectif annoncé soit 60% en maîtrise d'ouvrage et 40% en subventions.

Auxquels s'ajoutent :

|                                                                                                                                                              |                                 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|
| - Annuité de la dette :                                                                                                                                      | 13,4 M€                         |
| - Opérations d'ordre :                                                                                                                                       | 13,9 M€                         |
| - Réservoir du Magnoac :                                                                                                                                     | 11 M€ (même montant en recette) |
| - Régie HD :                                                                                                                                                 | 1,4 M€                          |
| - Dépenses imprévues :                                                                                                                                       | 1 M€                            |
| - Divers (subventions d'équipement MDEF, Pic du Midi, ADAC, subventions en annuités Calendreta, Institution Adour et Syndicat Départemental d'Electricité) : | 1 M€                            |

L'équilibre de la section d'investissement dans le projet de budget 2013 a été conçu dans une optique de stabilisation de l'encours de dette. L'emprunt nouveau prévu au titre de 2013 (soit 11 M €) est inférieur au remboursement du capital effectué en 2012 (13,4 M€), évitant ainsi une dégradation du stock de dette.

A noter qu'à la différence d'autres collectivités, cet encours ne présente, au 22 mars 2013, aucun emprunt toxique. 96% de la dette du Conseil Général est classée en risque 1A et 4% en risque 1B selon la charte Gissler (évaluation des risques se traduisant par une échelle de cotation, laquelle doit permettre de coter les risques inhérents à tout produit financier).



## Calcul des équilibres du BP 2013 du CG65 au 12 mars 2013

Calcul des équilibres budgétaires :

|                                                       | <i>Dépenses</i>       | <i>Recettes</i>       |
|-------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| DRAG réel                                             | 41 198 574,69         | 295 982 350,00        |
| DDL                                                   | 14 278 436,00         |                       |
| DRH                                                   | 59 835 308,77         | 166 000,00            |
| DSD                                                   | 145 022 500,00        | 250 000,00            |
| DEB                                                   | 4 644 825,00          | 337 000,00            |
| DRT                                                   | 8 749 442,00          | 500 000,00            |
| <b>Total réel avant reprise de N-1</b>                | <b>273 729 086,46</b> | <b>297 235 350,00</b> |
| Ecritures d'ordre diverses (amortissements, actif...) | 30 000 000,00         | 5 595 290,00          |
| <b>Total avant reprise de N-1</b>                     | <b>303 729 086,46</b> | <b>302 830 640,00</b> |
| Excédent de fonctionnement N-1                        |                       | 27 191 451,17         |
| Virement à la section d'investissement                | 26 293 004,71         |                       |
| <b>Total</b>                                          | <b>330 022 091,17</b> | <b>330 022 091,17</b> |
|                                                       |                       |                       |
| Virement de la section de fonctionnement              |                       | 26 293 004,71         |
| Ecritures d'ordre diverses (amortissements, actif...) | 7 555 849,00          | 31 960 559,00         |
| Excédent de fonctionnement capitalisé                 |                       | 6 316 536,24          |
| Déficit d'investissement cumulé                       | 6 316 536,24          |                       |
| DRAG réel sans emprunt nouveau                        | 30 552 321,00         | 22 711 362,00         |
| DRAG emprunt nouveau                                  |                       | 11 000 000,00         |
| DDL                                                   | 22 068 092,00         |                       |
| DRH                                                   | 40 000,00             |                       |
| DEB                                                   | 8 060 687,96          |                       |
| DRT                                                   | 23 687 975,75         |                       |
| <b>Total réel</b>                                     | <b>84 409 076,71</b>  | <b>33 711 362,00</b>  |
| <b>Total</b>                                          | <b>98 281 461,95</b>  | <b>98 281 461,95</b>  |
|                                                       |                       |                       |
| Total budget                                          | 428 303 553,12        | 428 303 553,12        |

Calcul des équilibres financiers :

|   |                                                                             |                   |
|---|-----------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| a | Recettes réelles de fonctionnement                                          | 297 235 350       |
| b | Dépenses réelles de fonctionnement (hors intérêts et hors travaux en régie) | 267 229 086       |
| c | <b>Epargne de gestion ( a - b )</b>                                         | <b>30 006 264</b> |
| d | - Intérêts de la dette                                                      | 3 500 000         |
| e | <b>Epargne brute ( c - d )</b>                                              | <b>26 506 264</b> |
| f | - Remboursement du capital                                                  | 13 425 914        |
| g | <b>Epargne nette ( e - f )</b>                                              | <b>13 080 350</b> |
| h | Dépenses réelles d'investissement (sans barrage)                            | 73 360 976        |
|   | <b>Part d'autofinancement net ( g / h )</b>                                 | <b>17,83%</b>     |



Le calcul des équilibres sert à déterminer, après intégration du résultat de l'année précédente, combien la section de fonctionnement dégage d'épargne brute (virement de la section de fonctionnement vers celle d'investissement, ne comprenant pas les amortissements qui sont inclus dans les lignes DRAG) pour participer au financement des investissements, puis comme dernière variable d'ajustement, combien il est nécessaire d'emprunter sur l'année.

Le résultat de l'exercice 2012 est un excédent cumulé de fonctionnement de 33 507 987,41 € et un déficit d'investissement cumulé de 6 316 536,24 €. Pour l'affecter à l'exercice 2013, il convient de déduire 6,3 M € des 33,5 M €, pour les mettre en recette d'investissement et ainsi équilibrer le déficit. L'excédent résiduel reste en fonctionnement en recette. On obtient donc la répartition suivante : 6,3 M € en dépense et recette d'investissement, et 27,2 M € en recette de fonctionnement.

Ce sont ces 27,2 M € issus de 2012 qui permettent d'équilibrer la section de fonctionnement de 2013. Sans cet excédent reporté, l'équilibre aurait été difficile à atteindre en fonctionnement. Cette faiblesse est donc couverte pour 2013, mais sa résurgence en 2014 est à craindre, d'autant que l'excédent reporté de 2013 vers 2014 sera probablement bien moindre.

Pour 2013, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est de 26 293 004,71 €. Il vient diminuer l'emprunt nouveau nécessaire pour financer les dépenses d'investissement. Ce dernier est ainsi prévu à hauteur de 11 000 000 €. Son niveau est donc inférieur au remboursement du capital (13,4 M €), afin de ne pas aggraver l'endettement.

Le projet de BP 2013 (dépenses réelles + dépenses d'ordre) évolue globalement de - 2,57 % par rapport au budget total 2012. Ce chiffre s'obtient grâce à une maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement, notamment en ce qui concerne la masse salariale et l'aide sociale. La rationalisation, l'optimisation et la mutualisation de certaines procédures et moyens concourent également à cette maîtrise. De plus, les intérêts de la dette, dans un contexte tendu sur les marchés financiers, restent contenus, grâce à une gestion active de la dette.

Cependant, nous ne devons pas oublier que l'élaboration de ce budget 2013, si elle semble relativement aisée, masque en réalité la matérialisation de l'effet de ciseaux (dépenses qui augmentent plus vite que les recettes), par l'encaissement en 2012 de 31,4M€ d'emprunts contractualisés en 2011. Les effets du levier fiscal sont désormais très limités (1 point de base = 660 000 €) et difficilement soutenables dans un contexte de lourde crise sociale. Les règles de la comptabilité publique nous interdisent de financer notre section de fonctionnement par l'emprunt. Dès à présent, il nous appartient donc de reconstituer structurellement notre autofinancement. Si nous travaillons depuis plus d'un an à la maîtrise de notre section de fonctionnement, la dernière piste incontournable pour préserver l'équilibre budgétaire réside dans un recentrage progressif sur nos compétences obligatoires, comme nous l'a rappelé la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport rendu public en 2012.

Plus avant, d'un point de vue financier notre capacité à autofinancer nos investissements et nos subventions d'équipements risque de se dégrader en 2014. En effet, sans modification profonde de nos choix, et avec un taux d'exécution budgétaire 2013 qui se rapprochera inévitablement de la prévision, nous serons dans l'incapacité d'équilibrer le budget 2014. Précisément dans le projet de BP 2013, l'épargne nette est de 13 M€, ce qui représente 17,8 % des dépenses réelles d'investissement (hors barrage du Lizon-Magnoac). Or, pour être sur une trajectoire équilibrée, on considère habituellement qu'elle devrait être durablement de 25%, accompagnée de 25% de subventions rentrantes et de 50% d'emprunt nouveau.

C'est bien la raison pour laquelle je vous ai proposé d'engager une large réflexion et concertation afin de définir notre projet de territoire. Cette démarche doit nous permettre d'identifier les enjeux prioritaires et donc les projets mobilisateurs sur lesquels les financements publics (et pourquoi pas privés) auront un impact fort sur le dynamisme de notre territoire. Cela nous permettra donc d'alimenter la production d'une nouvelle politique contractuelle avec l'Etat d'une part (peut-être la Région) avec les pays et inter-communautés, d'autre part sur la base de projets partagés, générateurs d'un fort retour sur investissement.

Le recentrage de notre budget ne sera donc pas défini uniquement sous l'angle de nos compétences obligatoires ou facultatives. Il sera aussi travaillé sous le prisme de la performance et de l'efficacité.

Après prise en compte de l'ensemble de ces données et de ces lignes directrices, le budget 2013 s'équilibre à 428 303 553,12 € (réel + ordre). La section de fonctionnement s'élève à 330 022 091,17 € et la section d'investissement à 98 281 461,95 €. Son vote porte sur les chapitres fonctionnels présentés dans les deux tableaux ci-dessous.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT  
OPERATIONS REELLES ET MIXTES**

| CHAPITRES                                      | DEPENSES              | RECETTES              |
|------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>93 Opérations ventilées</b>                 | <b>265 765 368,77</b> | <b>42 777 031,00</b>  |
| 930 à 939 (chapitres répartis par fonction)    | 196 449 567,77        | 26 572 386,00         |
| 935-4 RMI                                      | 11 000,00             | 5 000,00              |
| 935-5 APA                                      | 41 270 000,00         | 12 300 000,00         |
| 935-6 RSA                                      | 28 034 801,00         | 3 899 645,00          |
| <b>94 Services communs non ventilés</b>        | <b>4 094 000,00</b>   | <b>254 458 319,00</b> |
| 940 Impositions directes                       |                       | 93 583 488,00         |
| 941 Autres impôts et taxes                     | 15 000,00             | 79 928 444,00         |
| 942 Dotations et participations non affectées  |                       | 80 744 587,00         |
| 943 Opérations financières                     | 3 859 000,00          | 151 800,00            |
| 944 Frais de fonctionnement de groupes d'élus  | 220 000,00            |                       |
| 945 Dotations aux provisions                   |                       | 50 000,00             |
| <b>95 Dépenses sans réalisations</b>           | <b>3 869 717,69</b>   |                       |
| 952 Dépenses imprévues                         | 3 869 717,69          |                       |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>273 729 086,46</b> | <b>297 235 350,00</b> |
| <b>OPERATIONS D'ORDRE</b>                      |                       |                       |
| 946 Transferts entre sections                  | 30 000 000,00         | 5 595 290,00          |
| 953 Virement à la section d'investissement     | 26 293 004,71         |                       |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>56 293 004,71</b>  | <b>5 595 290,00</b>   |
| <b>AUTOFINANCEMENT DEGAGE=D(946+953)-R946:</b> | <b>50 697 714,71</b>  |                       |
| <b>002 SOLDE D'EXECUTION REPORTE</b>           |                       | <b>27 191 451,17</b>  |
| <b>TOTAL DE LA SECTION</b>                     | <b>330 022 091,17</b> | <b>330 022 091,17</b> |

## SECTION D'INVESTISSEMENT

## OPERATIONS REELLES

| CHAPITRES                                                  | DEPENSES             | RECETTES             |
|------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| <b>90 Equipements départementaux</b>                       | <b>42 081 405,47</b> | <b>14 912 771,00</b> |
| 900 à 909 (chapitres répartis par fonction)                | 42 081 405,47        | 14 912 771,00        |
| 905-4 RMI                                                  |                      |                      |
| 905-6 RSA                                                  |                      |                      |
| <b>91 Equipements non départementaux:</b>                  | <b>24 290 307,23</b> | <b>125 000,00</b>    |
| Subventions d'équipement à verser                          |                      |                      |
| <b>92 Opérations non ventilées</b>                         | <b>17 037 364,01</b> | <b>16 173 591,00</b> |
| 921 Taxes non affectées                                    |                      |                      |
| 922 Dotations, et participations non affectées             |                      | 3 600 000,00         |
| 923 Dettes et autres opérations financières (hors c/1068)  | 15 765 859,00        | 11 169 000,00        |
| 924 Opérations pour compte de tiers                        | 1 271 505,01         | 1 404 591,00         |
| <b>95 Dépenses sans réalisations</b>                       | <b>1 000 000,00</b>  | <b>2 500 000,00</b>  |
| 950 Dépenses imprévues                                     | 1 000 000,00         |                      |
| 954 Produit des cessions d'immobilisations                 |                      | 2 500 000,00         |
| <b>TOTAL</b>                                               | <b>84 409 076,71</b> | <b>33 711 362,00</b> |
| <b>OPERATIONS D'ORDRE</b>                                  |                      |                      |
| 925 Opérations patrimoniales (à l'intérieur de la section) | 1 960 559,00         | 1 960 559,00         |
| 926 Transferts entre section                               | 5 595 290,00         | 30 000 000,00        |
| 951 Virement de la section de fonctionnement               |                      | 26 293 004,71        |
| <b>TOTAL</b>                                               | <b>7 555 849,00</b>  | <b>58 253 563,71</b> |
| <b>AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE=R(926+951)-D926</b>       | <b>50 697 714,71</b> |                      |
| <b>001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE</b>                       | <b>6 316 536,24</b>  |                      |
| <b>923-1068 AFFECTATION</b>                                |                      | <b>6 316 536,24</b>  |
| <b>TOTAL DE LA SECTION</b>                                 | <b>98 281 461,95</b> | <b>98 281 461,95</b> |

## PARTIE 3 : PRESENTATION PAR COMMISSIONS

### 1<sup>ère</sup> Commission : Action Sociale, Insertion, et Politique de la Ville

#### Solidarité Départementale

Le projet de budget 2013 s'élève à 145 022 500 € soit une augmentation de 3,37% par rapport au BP 2012 (+ 2,55% par rapport au BP + DM). Dans un contexte marqué par la crise, la progression des besoins sociaux explique largement la hausse de la dépense. Ainsi, s'il s'avère difficile de pouvoir contenir l'évolution de la dépense sociale (50% de la hausse des dépenses relèvent des allocations APA, PCH et RSA), la volonté du Conseil Général est d'avoir une gestion rigoureuse et maîtrisée de ses dépenses.

La répartition du budget par secteur d'intervention reste inchangée: avec 62,2 millions d'euros, la politique gérontologique représente 43% des dépenses de fonctionnement de la DSD, suivie par la politique envers les personnes handicapées (30 millions d'euros et 21% des dépenses DSD), l'Insertion (19%), l'Enfance et la Famille (16%) le logement (1%) et enfin les Actions de Santé (1,4%) et les services communs (0,1%). Mais, ce budget est construit sur des incertitudes : en effet, des annonces gouvernementales récentes prévoient une augmentation du RSA (+ 160 000€), dès septembre 2013.

Pour les prochains exercices, l'incertitude continue de régner, notamment dans un contexte national où de nombreuses réformes sont en cours et dont nous ne maîtrisons pas tous les tenants ni les aboutissants, mais qui viendront nous impacter tant sur le plan technique et organisationnel que sur le plan financier.

- L'Acte III de la décentralisation : une nouvelle étape de la décentralisation se prépare avec beaucoup d'interrogations tant sur les compétences qui seront transférées que sur les compensations qui les accompagneront. Chef de file de l'action sociale depuis 2004, les conseils généraux verront-ils leurs compétences renforcées et dans quelles conditions ? On parle d'un éventuel transfert de l'ensemble des politiques du handicap vers les conseils généraux. Il nous reviendra, avec l'ensemble des départements, notamment au sein de l'ADF, d'être vigilant sur les compensations financières correspondantes. Les dépenses d'APA pèsent lourdement sur le budget de la DSD : les dépenses brutes se sont élevées à 38,9 millions d'euros en 2012 et ont progressé de 40,7 % entre 2006 et 2012. Les dépenses nettes d'APA ne sont compensées par l'Etat qu'à hauteur de 30%.

Ainsi, de nombreux chantiers dont les contours restent flous nous attendent très certainement dans les années à venir. Nous devons y répondre et nous adapter rapidement à ces changements.

Enfin, 2013 verra la révision du schéma départemental des personnes handicapées, qui couvrira la période 2014-2018.

Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille (MDEF)

Gérée dans le cadre d'un budget annexe, comme le prévoit la loi, la MDEF est notamment habilitée en qualité de :

- Maison Maternelle pour l'accueil de femmes enceintes et des mères isolées avec leurs enfants de moins de trois ans qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique :

Plus particulièrement cet accueil concerne :

- des mineures enceintes ou avec enfant, isolées ou éprouvant des difficultés d'insertion sociale ;
  - des femmes enceintes et/ou avec nourrisson jusqu'à 6 mois, sans hébergement et dépourvue de ressources ;
  - des femmes exprimant un projet de remise de l'enfant en vue d'adoption qui souhaitent préparer leur accouchement dans des conditions garantissant la sécurité, la discrétion et la possibilité de réfléchir librement à leur choix ;
  - des femmes sans domicile fixe ou dont le milieu familial est rejetant ou violent, ayant au moins un enfant de moins de un an.
- Foyer départemental de l'enfance pour l'accueil d'enfants jusqu'à 18 ans. Il assure une observation, évaluation et proposition d'orientation. Ce foyer fonctionne en internat toute l'année pour 15 places. Prioritairement pour les enfants de plus de 10 ans jusqu'à 18 ans.
  - Un dispositif d'accueil d'urgence est partagé entre le foyer départemental de l'enfance, les Maison d'enfants à caractère social (MECS) et les assistantes familiales pour les moins de 10 ans.

Le budget primitif 2013 de la Maison de l'Enfance et de la Famille s'élève à la somme de 1 729 110,22 € répartie comme suit :

- 1 617 743,76 € en Fonctionnement,
- 111 366,46 € en Investissement.

La participation du Conseil Général à ce budget s'élève, en 2013, à 1 573 600 € dont :

- 1 531 600 € en Fonctionnement,
- 42 000 € en Investissement.

### **Logement**

Le budget du FSL de 1 660 000 € enregistre une augmentation de 22 % par rapport au BP 2012 (+ 300 000 €).

Du fait de la fusion des aides à la Précarité Energétique de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et du Fonds de Solidarité Logement (FSL) dans le seul fonds du FSL, au 1<sup>er</sup> janvier 2012, le BP 2012 avait fortement augmenté (transfert de crédit).

## 905-14

Ainsi, sur l'année 2012, les aides à la précarité délivrées dans le cadre de l'ASE ont été intégrées au FSL Précarité. La situation du Fonds est critique, elle l'est réellement du fait de la précarité de notre public, d'une sous-évaluation du FSL précarité et d'une augmentation du FSL maintien. Le fonds de roulement provisoire fin 2012 était de 193 350 € seulement contre 300 000 € environ les années précédentes. Pour 2013, nous prévoyons donc une augmentation du FSL de 300 000 €. Sans cet abondement supplémentaire de 300 000 €, le prévisionnel 2013 ferait apparaître un fonds de roulement négatif de 287 200 €.

En outre, l'augmentation nette n'est que de 200 000 € :

- les aides financières ASE continuent encore de baisser en 2013 (- 50 000 € du BP 2012 à BP 2013)
- en 2012, le transfert de crédit n'avait pas été total puisque les aides financières ASE avaient baissé de 600 000 € alors que le transfert vers le FSL n'avait été que de 550 000 €.

## OPH

Prévu dans le Programme Départemental Habitat/Logement voté le 23 Mars 2012, le Conseil Général accompagne l'OPH 65 dans sa politique de réhabilitation énergétique de ses logements sur 5 ans, et a décidé de reconduire son enveloppe investissement sous la forme d'une AP de 900 000 € pour 3 ans.

Pour 2013 les crédits prévus sont de 300 000 €.

### **Programme Départemental Habitat/Logement**

Adopté le 23 mars 2012, le Programme Départemental Habitat/Logement prévoit notamment des financements pour les logements des propriétaires privés (bailleurs ou occupants) sur deux mesures :

- La rénovation énergétique des logements dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique, sous forme d'une prime-énergie de 1000 € complémentaire aux aides de l'ANAH, de l'Etat (programme Habiter mieux) et de l'éco chèque logement de la Région.
- La lutte contre l'habitat indigne et insalubre par une aide complémentaire à l'ANAH de 15 à 30%.

Le montant des crédits prévus est de : 412 358 €

|                                                              |
|--------------------------------------------------------------|
| <b>2<sup>ème</sup> Commission : Développement Economique</b> |
|--------------------------------------------------------------|

En 2013, nous poursuivrons nos aides économiques dans le cadre de la convention signée avec le Conseil Régional, en application du SRDE (Schéma Régional de Développement Economique).

Il nous reste à finaliser notre réflexion sur le passage progressif d'un dispositif de subventions vers un dispositif d'avances remboursables.

Par ailleurs, nous devons nous positionner sur la filière bois, tant sur l'amont en terme de mobilisation de la ressource que sur l'aval et notamment la valorisation énergétique.

L'année 2013 sera également importante du fait de la refonte en cours des statuts du CDDE. Avant l'été, nous devrions être en capacité de nous prononcer sur une nouvelle gouvernance, structurée autour d'un conseil de surveillance et d'une direction avec un rôle à redéfinir des territoires et des acteurs économiques dans cette structure, tout en renforçant le lien avec notre collectivité dans une nouvelle convention d'objectifs et de moyens.

Le budget consacré au CDDE en 2013 sera de 1 164 205 €.

Autre pilier important de notre économie, le tourisme. Nous avons pu, lors de notre dernière session appréhender le poids du tourisme d'hiver et de la fréquentation de Lourdes, des équipements thermo-ludiques et du thermalisme. Mais nous savons aussi que rester attractif pour les touristes dans un contexte concurrentiels très fort, en période de crise économique nécessite plus que jamais :

- d'évoluer dans l'offre touristique
- de proposer des produits de qualité
- de renforcer la communication et de vendre de plu en plus de sur mesure.

Les crédits consacrés au tourisme sont maintenus, notamment :

- La dotation de fonctionnement versée à HPTE d'un montant de 3 869 000 €,
- Le fonds de développement touristique (FDT) avec un montant de 1 840 788 € de CP 2013 (dont 1 542 788 € issus d'engagements antérieurs).



## Education

De par ses compétences obligatoires, le Conseil Général assure la construction, la rénovation et l'équipement mobilier des collèges publics, ainsi que, grâce aux adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE), les missions d'accueil, de restauration et d'entretien général et technique. Aussi, le Conseil Général se doit de maintenir les bâtiments de nos établissements et de pourvoir aux travaux d'extension et de mise aux normes notamment. Il intervient aussi sur les sujets propres aux établissements que sont par exemple la restauration ou l'informatique.

Le domaine de l'Education couvre aussi l'Enseignement supérieur, via les investissements par le CPER, les bourses et prêts d'honneur et le FIR.

### Les dépenses de Fonctionnement :

Pour les collèges, c'est la dotation de fonctionnement aux collèges publics et privés qui représente un poids important. L'année 2013 verra la mise en œuvre de groupes de travail associant les établissements pour travailler sur des pistes d'économie et d'optimisation (notamment contrats de maintenance et d'entretien, ainsi que l'optimisation et le traitement des déchets).

La restauration sera également un sujet d'étude important pour encourager les établissements à utiliser les circuits courts et définir les orientations du Conseil Général en la matière ; l'incidence sur le coût du service sera à prendre en compte.

Concernant l'enseignement supérieur, l'aide aux étudiants (bourses d'honneur) est maintenue au même niveau que précédemment. Les crédits Fonds d'Innovation Recherche sont revus à la baisse (-46%) en l'absence de dossiers identifiés.

Pour les prochains exercices, l'effort devra être continu sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement des établissements, notamment sur la partie viabilisation et maintenance.

La problématique de l'informatique, annoncée dans le projet de l'acte III de la décentralisation, avec notamment le déploiement et la maintenance des réseaux, devra être prise en compte et présente un risque fort pour les finances du département.

Les dépenses d'Investissement :

Les Crédits de Paiement (CP) 2013 pour l'investissement de l'éducation et de l'enseignement supérieur s'élèvent à 5,615 M€, soit une baisse de 5% par rapport au BP2012.

Pour les collèges, le budget est maintenu. Le programme de travaux comprend des opérations de rénovation de bâtiments (collèges Pyrénées, Bagnères) ainsi que des extensions (collèges de Tournay, St Laurent de Neste, Sarsan à Lourdes). Le développement d'un nouveau plan informatique débutera également en 2013.

Pour l'enseignement supérieur, la poursuite du Contrat de plan Etat-Région CPER 2007-2013 nous conduit à programmer les travaux d'aménagement des voiries intra campus du site universitaire, ainsi que la Maison de la Vie Etudiante sur la base de la maquette budgétaire d'origine. Or c'est la dernière année et du retard a été pris dans la mise en œuvre.

Le parc immobilier des collèges devra continuer à être rénové, notamment dans le cadre de la maîtrise des dépenses énergétiques et surtout la mise aux normes pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

**Bâtiments**

Le Conseil Général est propriétaire d'un parc immobilier important, disparate et réparti sur l'ensemble du territoire pour tous les domaines : administration, culture, social, exploitation des routes. Ses missions sont d'accueillir ses agents ainsi que le public dans des locaux adaptés et aux normes. Cela nécessite une maintenance permanente ainsi que la mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'investissement.

Les dépenses de Fonctionnement :

Le budget 2013 de fonctionnement des bâtiments tous domaines confondus s'élève à 938 350 € soit une baisse de 6% par rapport au BP2012.

Ces charges de fonctionnement correspondent aux charges obligatoires (de type contrat de maintenance et d'entretien) et l'entretien courant des bâtiments, ainsi que les loyers pour les bâtiments pour lesquels le Conseil Général n'est pas propriétaire, les taxes et impôts.

En 2013, une optimisation sera recherchée sur les locaux que louent actuellement le Conseil Général (souvent pour une faible occupation – exemple des centres médicaux sociaux) pour limiter les frais de location. Les dépenses de fonctionnement (hors viabilisation) n'iront pas à la baisse dans les années à venir en ce qui concerne l'entretien et la maintenance d'un parc vieillissant par définition.

Les efforts devront porter sur l'optimisation des locaux et c'est notamment l'objet de l'étude lancée sur l'immobilier de bureaux sur Tarbes qui permettra d'envisager un redéploiement des services du Conseil Général,